

# JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE



Date de génération de ce justificatif : 07/02/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

## TREN BIHAN – Constitution de société

Référence : L029209

Départements de publication : Finistère

Annonce légale publiée le 17 janvier 2025 sur [paysan-breton.fr](http://paysan-breton.fr)

Evènement(s) : Constitution de société

TREN BIHAN Société par actions simplifiée au capital de 4 000 euros Siège social : 3 Moite route Braz 29720 PLONEOUR LANVERN AVIS DE CONSTITUTION Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PLONEOUR LANVERN, du 9 janvier 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : TREN BIHAN Siège : 3 Moite route Braz 29720 PLONEOUR LANVERN Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés Capital : 4 000 euros Objet : Transport public routier de personnes exécuté avec un petit train touristique. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Yves CALVEZ, Né le 15 juillet 1967 à PONT L'ABBE (29), de nationalité française, Demeurant 3 Moite route Braz 29720 PLONEOUR LANVERN Directeur général : Monsieur Mickaël, Yves PERCHEC, Né le 24 janvier 1981 à QUIMPER (29), de nationalité française, Demeurant 10 route de Trégueñec, 29720 PLONEOUR LANVERN, La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de QUIMPER. POUR AVIS Le Président

Consulter cette annonce en ligne

## JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

---